25me Année N 5527 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Vendredi 15 Juin 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 12 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 12 JUIN

Cours à terme de 1 h. 17, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	85 35 .[.	85 25 .[.
Rente 3 0/0.	83 15 .[.	83 15 .[.
Rente 5 0/0.	116 95 .[.	116 825 [.
Italien 5 0/0.	81 90	32 00 .[.
Turc 5 0/0	12 05	11 95
Act. Nord d'Espagne .	297 50	297 50
Act. Gaz.	1275 00	1275 00
Act. B. de Paris P.-B.	820 00	815 00
Act. Mob. Français. .	528 75	525 00
Act. Lombards. . . .	192 50	190 00
Act. Autrichiens. . .	632 50	625 00
Act. Mob. Espagnol. .	1155 00	1140 00
Act. Suez	772 50	770 00
Act. Banque Ottom. .	511 25	510 00
Oblig. Egypt. uni. . .	228 75	225 00
Act. Fon. France. . .	820 00	817 50
Florin d'Autriche . .	69 3/8	69 20
Act. Saragosse. . . .	000 00	368 75
Emp. Russe 1877. . .	92 3/8	92 50
Délégations Suez. . .	668 75	655 00
Florin Hongrois . . .	84 3/8	84 20
Espagne extérieur . .	» »	15 1/2
Consolidés	» »	97 0/0
Banque d'Escompte. .	758 75	752 50

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	12 JUIN	11 JUIN
3 0/0	83 00 ./.	83 00 ./.
3 0/0 amortissable . .	85 20 ./.	85 00 ./.
4 1/2 0/0.	112 00	111 80
Emprunts 5 0/0. . .	116 80 ./.	116 55 ./.
Service particulier	**12 JUIN**	**11 JUIN**
Act. Banque de France.	3200 00	3195 00
» Société générale. .	502 00	503 00
» Créd. f. de France.	822 00	817 00
» Chemin autrichien.	620 00	625 00
» Lyon.	1165 00	1170 00
» Est	725 00	723 00
» Ouest	787 00	782 00
» Nord.	1375 00	1375 00
» Midi	885 00	892 00
» Suez	770 00	770 00
0/0 Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	510 00	510 00
Londres court. . .	25 25 00	25 25 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	528 00	525 00
Turc	12 05	11 95

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 12 juin.

Change sur Londres, 4,87 25; change sur Paris, 5,13 75; 100.
Café good fair, (la livre) 13 »[», 13 1[4.
Café good Cargoes, (la livre) 13 1[2, 13 3[4.
Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 12 juin.
Ventes 200 b. Marché calme.
Liverpool, 12 juin.
Ventes 6,000 b. Marché faible.
New-York, 12 juin.
Coton, 12 7/8.
Recettes 5,000 b.
New-Orléans low middling 92 »/».
Savannah » » 86 »/».

BULLETIN DU JOUR

C'est lundi prochain que commencera la discussion des projets Ferry sur la liberté de l'enseignement supérieur. A la date d'hier, il n'y avait pas moins de 34 orateurs inscrits pour prendre part à ce débat, et la liste des inscriptions reste ouverte. On peut donc prévoir que la discussion sera longue et animée.

La thèse développée dans le rapport de M. Spuller n'est pas soutenable. Celui-ci veut prouver qu'en supprimant la liberté d'enseignement pour les Congrégations religieuses, qu'en enlevant aux pères de famille, par cela même, la liberté de choisir des instituteurs pour leurs enfants, le gouvernement actuel fait un acte excessivement libéral. Il veut faire croire qu'en chassant les Jésuites, les Dominicains et autres congrégations enseignantes, le ministre actuel s'érige en protecteur de la liberté d'enseignement, et qu'en permettant aux familles riches d'avoir un précepteur de leur choix, il se montre le ministre le plus libéral que la démocratie ait eu jusqu'à ce jour.

M. Spuller n'a négligé aucun texte, aucune citation. Il s'est même appuyé sur quelques phrases de M. Troplong, favorables au pouvoir de l'Etat sur l'enseignement dans l'ancien droit public français; il a fait le possible et même l'impossible pour convaincre; mais il ne convaincra que ceux dont l'opinion était faite et qui étaient déjà convaincus.

Tous ces sophismes accumulés ne persuaderont pas les gens de bonne foi.

M. Spuller revendique avec une grande énergie les droits de l'Etat que personne ne met en question. Personne ne conteste que l'Etat a le droit d'exercer une surveillance sur l'instruction publique, à tous les degrés.

Mais avoir des droits sur l'enseignement, ce n'est pas en avoir le monopole, le privilége exclusif, et l'Université peut parfaitement exister, fonctionner et prospérer, sans étouffer ou proscrire l'enseignement libre.

Pour tout dire, en un mot, M. Ferry et M. Spuller ne poursuivent qu'une chimère qu'ils appellent l'invasion du cléricalisme. Le bon sens public fera justice de cette fantasmagorie.

Le public sait aujourd'hui à qui incombe réellement la responsabilité de l'incident scandaleux qui a troublé lundi la séance de la Chambre. Mais soumis à leur tactique persistante, les organes des gauches s'efforcent de la déplacer en amoindrissant les débats, en les défigurant par d'habiles mutilations.

Il y a eu un vaincu dans cette séance de lundi, et ce vaincu n'est pas le député poursuivi, mais bien le cabinet. Où serait-il aujourd'hui ce cabinet de Jean de Nivelle, sans M. Gambetta qui, fidèle à son rôle de pompier, a sauvé du sinistre les victimes éperdues de M. Paul de Cassagnac? Mais, s'il les a préservées lundi, doit-il souhaiter de maintenir aux affaires « des protégés d'une mollesse si révoltante? » L'*Estafette*, qui pose cette question, ne le croit pas, et pense que M. Gambetta, comme M. Grévy, ne doivent avoir qu'un but : se séparer au plus vite de ces collaborateurs sans courage, et plus que M. Bourbeau sans prestige. Un cabinet qui n'a d'opinion sur rien, ni sur personne, qui joue à la Chambre le rôle des muets au sérail, peut et doit convenir à un gouvernement autoritaire, mais est un non sens dans un gouvernement parlementaire. Or, n'est-ce pas le spectacle que nous offre à chaque instant le cabinet Waddington-Ferry?

Le *Times*, après avoir fait l'éloge du style et de l'ordonnance du rapport de M. Spuller sur le projet de loi Ferry, ajoute :

« Malheureusement aucune habileté n'est en état d'empêcher ce projet d'être une mesure inopportune, anti-libérale et inapplicable. Personne ne la réclamait; elle a déjà provoqué une lutte qui est du plus mauvais augure. Il n'y a pas au monde un libéral digne de ce nom qui ne condamne le fameux article 7, comme une atteinte à la liberté de conscience. »

On mande de Paris à la *Pall Mall Gazette* que la session actuelle du Parlement français sera absorbée par la discussion de la loi Ferry et du budget; les questions commerciales seront renvoyées, dit la feuille anglaise, à la fin de novembre, et il ne sera plus temps de les résoudre avant l'expiration des traités de commerce.

Ainsi s'explique la présentation du projet tendant à la prorogation des traités de commerce: d'un côté, la prorogation permet à la Chambre de satisfaire son goût pour la politique; de l'autre, elle permet au Gouvernement, dont les tendances libre-échangistes sont connues, de perpétuer le régime arbitrairement inauguré par les traités de 1860, malgré les protestations de nos industries.

Le *Rappel* continue à faire du droit de pétition le cas que les radicaux ont toujours fait des droits qui les gênaient; il adjure la majorité parlementaire de ne tenir nul compte des vœux des catholiques, ni du nombre des signataires, quel qu'il soit.

« Les signataires des pétitions cléricales, dit-il, seraient un million, ils seraient un million et demi, ils seraient deux millions, à qui s'adresseraient-ils? aux élus du 14 octobre. Et qu'est-ce que les élus du 14 octobre? les mandataires de l'opposition, au « gouvernement des curés. » Et c'est à ceux à qui le pays a donné mandat contre le cléricalisme, qu'on viendrait dire que le pays est pour le cléricalisme! »

En supposant qu'on ait, au 14 octobre, fait peur au pays du « gouvernement des curés, » c'est-à dire d'une imagination, d'une invention de l'esprit radical; il n'en resterait pas moins que ce jour-là, ce corps électoral a cru voter pour la liberté; il ne se déjugerait donc nullement en venant dire aujourd'hui à ses élus : « Vous m'avez trompé; vous allez voter une loi illibérale au premier chef; je vous déclare que je ne suis pas pour le cléricalisme, mais que je suis toujours pour la liberté. »

RÉVISION DES TAXES SUR LES BOISSONS

Samedi dernier, à propos de la prise en considération du projet de résolution présenté par M. le comte de Roys, M. des Rotours a prononcé un excellent discours que la Chambre a écouté avec beaucoup d'attention.

Comme le projet de M. de Roys ne concernait que les vins, l'honorable député du Nord a demandé que l'étude projetée concernât les autres boissons : cidres, poirés, bières et alcools. Sa proposition a été renvoyée à l'examen de la commission.

Selon qu'il résulte des documents communiqués par le ministère des finances, pour 1874, les perceptions de l'impôt des boissons correspondent à une taxe moyenne de 9 fr. 50 par habitant dans l'ensemble de la France.

Dans un certain nombre de départements, où le cidre est la boisson populaire, par exemple, le Calvados, la Manche et l'Eure, la moyenne s'élève à 12 fr. 96 par habitant. Dans les départements où la bière est la boisson populaire : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, les Ardennes, la moyenne des perceptions s'élève à 14 fr d'où il résulte que ces pays sont surchargés.

Sans vouloir rentrer dans le débat auquel a donné lieu le vinage, M. des Rotours se fait un devoir néanmoins de représenter à la Chambre combien la fabrication des alcools, qui est une industrie nationale, est sacrifiée et, cela, au profit des alcools belges, russes, allemands et américains, qui entrent en France sans droits, cachés qu'ils sont dans les vins espagnols et italiens.

Puis s'adressant particulièrement aux membres de la Chambre qui représentent les départements viticoles, l'honorable député a ajouté :

« Si, par l'effet d'incidents parlementaires, vous vous trouviez en face d'un tarif douanier, ouvrant nos frontières aux vins étrangers en franchise de tout droit, et par contre de droits fiscaux frappant à l'intérieur les vins français d'un droit considérable, que diriez-vous ? vous protesteriez de toutes vos forces ; vous diriez que l'on fait de la protection au profit de l'étranger. Et le Parlement ferait justice d'un système odieux et intolérable, car, s'il y a des protectionnistes, des libre-échangistes, il y a ici, avant tout, des Français, et ce qui serait odieux surtout, ce serait de faire des tarifs au profit de l'étranger. Eh bien, cette situation dont vous ne voudriez pas pour vous-mêmes, vous ne pouvez continuer de nous l'imposer.

« Il y a, vous le voyez, un remède urgent à apporter à la situation faite aux producteurs d'alcools.

« Il faut nécessairement, absolument, que la Commission s'en préoccupe et qu'elle nous fasse, à nous qui payons nos patentes, à nous qui payons l'impôt, qui payons annuellement à l'Etat pour nos alcools une somme à peu près égale au prix de la terre sur laquelle la récolte a été produite, il faut qu'elle nous fasse une situation tolérable ; il faut qu'elle ne nous laisse pas plus longtemps dans une situation inférieure à celle qui est faite aux étrangers.

Certes, la revendication de M. des Rotours est excessivement rationnelle, aussi le rapporteur de la Commission, l'honorable M. Caduc, a-t-il, dès le début de ce discours, demandé que l'amendement lui fût renvoyé, aux fins de l'examiner.

Nous ne doutons pas que la Commission dont il s'agit ne s'occupe sérieusement de la révision des taxes dans un sens favorable, tant aux producteurs qu'aux consommateurs de boissons ; mais ce qui importe, c'est que la situation soit claire pour certaines industries vinicoles, entre autres celle de la fabrication des vins de liqueur, sur laquelle nous ne cesserons d'appeler l'attention du législateur, tant que les règlements du fisc la pousseront à la ruine, ainsi que cela a eu lieu depuis plusieurs années.

Sans vouloir entrer, pas plus que M. des Rotours, dans le débat soulevé à propos du vinage, nous comptons prochainement, justement à propos de la révision des taxes sur les boissons, parler cependant un peu longuement sur les réformes dont est susceptible selon nous, le régime fiscal appliqué à la fabrication des vins de liqueur. Il est d'autant plus urgent de s'occuper de cette question que d'ici les vendanges, il est absolument nécesssaire que l'ère des tolérances aigres-douces de la Régie ait cessé et fait place à un règlement d'administration publique sérieux et compatible avec les exigences commerciales de cette importante industrie.

Albert Bataille.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 11 juin 1879.

Des explications que donnent les officieux sur les fameuses lois de *garantie* qui devaient rendre inoffensif le retour des Chambres à Paris, il résulte que les *garanties* annoncées feront complètement défaut.

Le projet de loi préparé par le gouvernement concerne exclusivement les conditions de résidence des Chambres.

Il établit que le siége légal du gouvernement et du parlement est à Paris, que l'installation de Versailles est conservée, que chaque Chambre pourra aller y sieger, lorsque son bureau en aura jugé la nécessité, et enfin, que les réunions du Congrès des deux Chambres auront lieu obligatoirement à Versailles.

Voilà tout.

Quant au projet sur la préfecture de police, M. Lepère a tant fumé ces derniers temps, qu'il n'a même pas eu, paraît-il, le loisir d'y songer.

En résumé, la seule garantie qu'obtiendra le centre gauche, ce sera la présence à ses portes des « retours de Nouméa. »

Mais, j'y songe : pourquoi ne pas suivre le conseil de Caussidière et former avec ces braves gens une garde d'honneur pour nos pères conscrits?

M. Le Royer a retrouvé la parole, hier, au Sénat; ç'a été pour reprendre, comme on me l'avait annoncé, la tactique déjà couronnée de succès dans l'affaire Blanqui. On réclamait, à gauche, la mise en discussion du rapport Laboulaye sur la proposition de retour à Paris. A droite, on demandait quand viendraient les « lois de garantie » promises comme condition de ce retour. M. Le Royer a dit :

« Le gouvernement est prêt (?) Il a préparé un projet (??).... *Mais le Sénat doit comprendre que la question principale doit être discutée et vidée, en séance publique, avant la question complémentaire de la loi de garantie.* »

Je ne sais pas si le Sénat *comprend* bien cette grosse malice, mais j'ai grand peur qu'il ne s'y laisse *prendre* une fois de plus.

Vous avez vu que mes prévisions au sujet de la proposition Naquet pour le rétablissement du divorce, commencent déjà à se réaliser; la commission chargée de l'examen de cette proposition lui est en grande majorité favorable : elle ne comprend que 3 commissaires hostiles.

La majorité républicaine et radicale travaille de plus en plus à détruire toutes les bases de la société chrétienne, dans l'Etat et dans la famille.

On a reçu de bonnes nouvelles de la 2me circonscription de Dieppe, où une élection législative a lieu dimanche prochain. On se croit assuré du succès de M. Estancelin.

M. Tirard fait, paraît-il, une question de portefeuille du vote du projet qu'il a présenté pour la prorogation des traités de commerce ; et l'on dit même qu'il aurait demandé à ses collègues d'engager sur cette question la responsabilité collective du cabinet.

Cette dernière proposition de l'impétueux ministre n'a pas dû être très-chaudement accueillie.

C'est probablement vendredi—samedi peut être — que le Conseil municipal tranchera définitivement la question de conversion de sa dette envers le Crédit foncier et celle d'un nouvel emprunt qui s'y rattache.

INFORMATIONS

S. A. R. le prince d'Orange est mort hier matin à onze heures, à Paris.

Le prince héritier du trône des Pays-Bas avait été atteint, il y a quinze jours, d'une fluxion de poitrine.

—

Samedi soir, les deux musiques de l'école d'artillerie et celle du 125e de ligne avaient organisé une retraite aux flambeaux, à Poitiers. Au moment où elle passait devant la préfecture, le *Ça ira*, la *Marseillaise* et les cris de : *Vive la République!* ont accueilli les musiques.

Dans la rue de la Regratterie, on a crié *A bas les prêtres! A bas les moines!* de telle sorte qu'en arrivant sur la place du Pilori, la retraite a cessé tout à coup, et les musiciens sont rentrés dans leurs casernes respectives, sans donner l'aubade à laquelle on s'attendait.

—

En France, la situation politique est telle que les amis du ministère peuvent donner comme une preuve de sa fermeté qu'il a gracié Blanqui. C'est bien la preuve que tout est relatif. Mais les radicaux, à qui M. Gambetta a appris l'opportunisme, montrent qu'ils ont profité de la leçon. Puisque le ministère ne tient qu'à une chose, avoir l'air de résister, ils s'arrangeront dorénavant pour lui ménager cette satisfaction inoffensive. Ils demanderont toujours un peu plus qu'ils ne voudront obtenir.

Ce sera l'histoire de ces marchands qui surfont la marchandise afin de pouvoir faire un rabais.

Le malheur, c'est que ces petites finesses ne trompent que ceux qui veulent bien être trompés : nous voulons dire les hommes du centre gauche. Les autres savent à quoi s'en tenir.

Les écrivains ministériels voudraient nous faire croire que les membres du gouvernement sont autant de crocodiles prêts à dévorer les radicaux. Ce ne sont que des « crocodiles empaillés. » Le mot n'est pas de nous : il a été dit avant-hier à Versailles.

—

M. Jules Ferry n'est pas sans inquiétude sur le succès de ses projets de loi ; le correspondant de la *Gironde* nous apprend qu'il y a quelques jours, le ministre de l'instruction publique aurait été assez disposé à renoncer à quelques-uns des points de son programme et à se rapprocher des idées de M. Bardoux. « Il y a eu, un instant, des pourparlers. » Aujourd'hui, M. Jules Ferry est résolu à ne rien céder.

—

Le *National* annonce que le général italien Nunziante, récemment nommé sénateur, est atteint d'aliénation mentale.

—

— M. le vicomte de Bélizal, député de Saint-Brieuc, vient d'être de la part de S.S. Léon XIII, l'objet d'une distinction aussi flatteuse que méritée : l'honorable député est nommé commandeur de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

Faite a Lille, le 2 juin 1879
Dans la salle de l'Hippodrome
Par M. POUYER-QUERTIER, sénateur

Compte-rendu sténographique (1)
(Suite)

S'il me fallait vous dire, Messieurs, tout ce que nous avons eu à souffrir de ces doctrines libre-échangistes combien de fois notre cœur de Français a dû saigner des étreintes de l'esclavage dans lequel nous avaient jetés les traités de 1860 ; si vous aviez éprouvé dans vos âmes, jusque dans leurs plus intimes profondeurs, les blessures que nous avons eu à supporter pendant ces cruelles et douloureuses années de 1871 et 1872, vous rejetteriez à jamais de votre cœur patriotique les chaînes que, sous le nom de liberté commerciale, on avait jetées sur notre pays. (Bravo! bravo! Applaudissements.)

Il aurait fallu se trouver auprès de l'homme d'Etat qui dirigeait alors le gouvernement pour connaître, pour savoir tout ce qu'il y avait d'humiliant à aller solliciter de S. M. la reine de la Grande-Bretagne le droit de créer les impôts que nous trouvions les plus utiles, les moins lourds pour le pays. Mais vous savez que l'Angleterre ne s'occupe et ne se préoccupe que de ses intérêts. Aussi n'hésita-t-elle pas à nous refuser le secours qui ne lui coûtait rien, puisque

(1) Emprunté à l'*Union*

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 13 Juin — 29 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. du Boisgobey

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I.

Piédouche avait pris possession de cet observatoire et n'en bougeait pas depuis l'ouverture des portes.

Pigache y était aussi, mais sur le second plan, en réserve, pour le cas où un coup de force deviendrait nécessaire.

Quatre autres numéros s'étaient mêlés à la foule.

Ils suivaient la queue comme tout le monde, mais ils usaient du procédé qu'on employait jadis au Cirque olympique où soixante figurants défilaient pendant une heure pour représenter la grande armée.

Les ingénieux agents allaient se remettre à la file aussitôt qu'ils étaient sortis par une porte, rentraient par l'autre, et s'arrangeaient de façon à ce que l'un d'eux se trouvât toujours devant le vitrage.

Ils savaient, du reste, que les camarades Piédouche et Pigache occupaient derrière la muraille un poste de choix.

Quand ils sentent que le gibier n'est pas loin, les chasseurs ne quittent pas l'affût pour aller déjeûner, et les six surveillants se contentèrent ce jour-là de casser une croûte sur le pouce.

Il était trois heures passées, et en janvier la nuit vient tôt. Cependant la foule ne diminuait pas aux abords du bâtiment qui a remplacé la vieille Morgue construite, sous le premier empire, à l'angle nord-est du pont Saint-Michel.

Cette maisonnette, presque coquette, occupe, comme on sait, l'extrémité orientale de la l'île de la Cité, et, vu du dehors, le dernier asile des désespérés ressemble assez à un corps de garde ou à un bureau d'octroi.

Nous vivons du reste, dans un temps où l'aspect extérieur d'une prison ne diffère pas sensiblement de celui d'une maison de santé, et où le bourreau s'habille comme un employé du ministère.

La Nouvelle Morgue fait face à une promenade plantée de maigres arbres, et les hauts contre-forts du chœur de Notre-Dame projettent leur grande ombre sur cette triste esplanade où les enfants du quartier viennent jouer moins bruyamment que sur la place Maubert.

On dirait qu'ils ont peur de réveiller les morts qui dorment dans cette bâtisse badigeonnée de blanc.

La salle d'exposition est une grande pièce carrée, très-haute de plafond et largement éclairée.

Elle est divisée en deux parties par une cloison vitrée derrière laquelle sont rangées, six par six, sur deux lignes parallèles, douze malles destinées à recevoir les cadavres que les affreux gavroches, habitués de ce lugubre théâtre, appellent *les artistes*.

Quand toutes ces places sont vides, ils disent *qu'on fait relâche*.

Ce jour-là, les artistes étaient nombreux, et il y avait même représentation extraordinaire.

Jamais, de mémoire de Parisien, on n'avait vu un spectacle si émouvant et surtout si nouveau, car la morte de la rue de l'Arbalète était exposée, vêtue comme elle l'était quand on l'avait trouvée dans la malle.

Et sur sa poitrine, à la place du cœur, était la dame de pique clouée par l'assassin.

Grâce à l'embaumement, la merveilleuse beauté de la morte n'avait subi aucune altération, et certes, ceux qui l'avaient vue vivante, ne fût-ce qu'une seule fois, devaient la reconnaître, car il devait leur être impossible de l'oublier.

C'était une blonde aux yeux noirs, une blonde aux cheveux d'or, une blonde au teint mat, une blonde comme on n'en rencontre pas souvent en Angleterre.

A voir ses paupières mi-closes, ses lèvres entr'ouvertes, on aurait juré qu'elle dormait et qu'elle allait se réveiller si on prononçait son nom.

Ses mains blanches et effilées tenaient le camélia que l'assassin lui avait laissé.

La fleur était plus fanée que le visage.

Enveloppée dans son peignoir de dentelles, chaussée de bas de soie gris-perle et de mules roses, l'inconnue avait l'air d'une femme qui se repose sur une chaise longue avant de partir pour le bal.

La chaise longue était un horrible lit de marbre, de ce marbre gris-bleu dont on fait des chambranles de cheminée ou des tables de toilette.

Plus loin, sur le second rang, il y avait deux noyés, un enfant écrasé et une femme qui s'était jetée par la fenêtre.

Ils n'étaient pas vêtus, ceux-là; ils n'avaient sur eux qu'un immonde tablier de cuir. Leurs pauvres habits pendaient au-dessus d'eux, accrochés à côté de bien d'autres loques, sordides épaves de la misère, qui étaient venues échouer là après avoir roulé dans toutes les fanges parisiennes.

On avait relégué à l'arrière-plan ces morts sans importance, pour que la femme assassinée attirât tous les regards, et le but qu'on se proposait était atteint, car le public ne s'occupait que d'elle.

La carte surtout donnait lieu à des commentaires sans fin.

L'esprit humain est ainsi fait, surtout à Paris, que les curieux étaient plus occupés de deviner pourquoi cette dame de pique trouvait là, qu'attendris par le touchant spectacle de cette belle et élégante créature dormant son dernier sommeil sur une des ignobles dalles de la Morgue.

Pour un qui murmurait d'une voix émue pauvre femme! mourir si jeune! il y en avait vingt qui disaient gravement : Cette carte, c'est le mot de l'énigme, ou bien : Je croyais que cette carte était une invention des rédacteurs de faits divers. Décidément, mon journal est supérieurement informé.

Et les plus malins ajoutaient : Il est clair que le jeu est pour quelque chose dans l'affaire. Il faudrait que la police fut bien bête pour ne pas découvrir l'assassin. Elle n'a qu'à chercher parmi les habitués des tripots.

Il y avait même des bourgeois, imbus des principes de l'illustre M. Prudhomme, qui partaient de là pour prononcer sérieusement un discours sur les dangers de la passion qu'on exploite si fructueusement à Monaco.

A la préfecture, on était assez de l'avis des malins et, en organisant l'exposition, on n'avait eu garde d'oublier, dans cette mise en scène savamment calculée la carte accusatrice.

On avait placé en évidence ce morceau de carton peint, taché en deux endroits par le sang de la morte ; et pour compléter l'effet, le poignard, lais sé u plutôt remis dans la plaie, montrait son manche divoire finement sculpté.

Ces accessoires, comme on dit au théâtre, avaient vraiment l'air d'avoir figuré dans quelque noir mélodrame, et le public ordinaire de la Morgue ne se sentait pas d'aise, car il n'avait jamais été en pareille fête.

Les gamins faisant l'école buissonnière, les grisette s en rupture d'atelier, le boutiquiers venus là pour passer un moment, comme on allait jadis voir donner la question, les bonnes d'enfant et les dames de la halle versaient plus de larmes agréables que n'en ont fait couler les *Deux orphelines*.

Mais il y avait aussi parmi la foule plus d'un spectateur étonné de se trouver dans un milieu où les abonnés des Italiens ne vont guère.

Il y avait des hommes du monde, des artistes, des écrivains, des irrégulières de haute volée, voire même quelques vraies grandes dames affublées, pour la circonstance, de la toilette de leur femme de chambre.

Piédouche, de sa cachette, assistait à ce singulier défilé et se réjouissait d'y voir figurer des gens appartenant aux classes sociales où se rencontre rarement le gibier que son métier l'obligeait à chasser.

Piédouche avait, tout comme un autre son avis sur l'affaire de la rue de l'Arbalète; il croyait fermement que le meurtrier était un monsieur et non un repris de justice.

Cette conviction se basait d'ailleurs sur un fait qui ne lui sortait pas de l'esprit.

Les assassins de profession ne portent ni pardessus riche, ni chapeau neuf, ni bottines à hauts talons, ni foulard blanc au cou.

Or, l'individu qui avait exhibé, devant la grille du pavillon, une fausse carte d'agent de police était habillé comme un prince.

Telle était du moins l'appréciation de Piédouche qui n'avait jamais vu les princes que de loin, et qui, à travers son judas, examinait d'un œil très-clairvoyant les curieux bien vêtus, lorsqu'ils passaient devant le vitrage.

A suivre.